

05 juin 2019 -16:13

Contrôle Benelux du transport poids lourds : plus d'1/3 des poids lourds contrôlés en infraction

Le mardi 4 juin, les services d'inspection des trois pays du Benelux ont effectué ensemble des contrôles simultanés du transport routier à des endroits différents du Benelux.

Les contrôleurs du Service Public Fédéral belge Mobilité et Transports, l'inspection néerlandaise de l'Environnement et du Transport (ILT) et la douane luxembourgeoise ont contrôlé des poids lourds en Belgique (parking E313 à Tessenderlo en parking E411 à Wanlin), aux Pays-Bas (Venlo, Moerdijk en Apeldoorn) et au Grand-Duché de Luxembourg (l'autoroute Dudelange-Zoufftgen). Des collègues contrôleurs venant d'un autre pays du Benelux étaient également présents sur les sites des contrôles. La coopération vise à partager les connaissances et bonnes pratiques entre les services d'inspection et ainsi uniformiser les pratiques de contrôles entre les pays.

Lors des inspections, les poids lourds ont été contrôlés de manière ciblée sur le plan de la fraude et de la manipulation du tachygraphe, du respect des temps de conduite et de repos et des documents de bord. Les inspecteurs ont contrôlé 70 poids lourds dans le Benelux (15 en Belgique, 27 aux Pays-Bas, 28 au Luxembourg) dont 25 étaient en infraction (3 en Belgique, 7 aux Pays-Bas et 15 au Luxembourg). Au total 36 infractions ont été constatées (3 en Belgique, 5 aux Pays-Bas, 28 au Luxembourg).

Coopération Benelux et sécurité

Ce contrôle commun était organisé dans le cadre du Traité de Liège signé par les trois pays en octobre 2014. Ce traité est axé sur une coopération plus poussée entre les pays du Benelux en matière de contrôle et d'application de la réglementation de l'UE concernant le transport routier et sur une harmonisation plus poussée de la réglementation.

Grâce à ce Traité les inspecteurs belges, néerlandais et luxembourgeois peuvent mener efficacement des contrôles conjoints sur les camions et les autobus dans le Benelux. Cette coopération aboutit à une surveillance uniformisée du transport routier et génère des économies, une concurrence loyale entre les transporteurs et des conditions de travail correctes pour les chauffeurs. Ceci permettra également d'augmenter la sécurité routière.

Les trois pays partenaires jouent ainsi un rôle de précurseur au sein de l'Union européenne.

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be